

ACCORD DE CONFIDENTIALITÉ ET NON DIVULGATION



L'Accord de Confidentialité et non Divulgence (NDA) entre deux sociétés a pour but protéger certaines données sensibles (données financières, secrets commerciaux ou technologiques) fournies au cours d'une négociation entre plusieurs sociétés. Ce type de Contrat de Confidentialité est normalement utilisé au cours des négociations préalables à la conclusion de contrats de distribution, de licence, de transfert de technologie, de franchise, de fabrication, de joint venture, de fusions et d'acquisitions, et de façon plus générale, pour tout accord commercial impliquant l'échange préalable de données confidentielles. Ce modèle est pour le cas dans lequel les Parties se trouvent dans le même pays ; s'ils sont dans différents pays est préférable l'utilisation du Contrat International de Confidentialité.

ACCORD DE CONFIDENTIALITÉ ET NON DIVULGATION

DATE:

D'UNE PART,

..... [dénomination sociale de la société], ayant son domicile [adresse, ville et pays] et numéro d'identification/registre fiscal , représentée par [prénom et nom, fonction] (ci-après dénommée, "Société A").

ET D'AUTRE PART,

..... [dénomination sociale de la société], ayant son domicile [adresse, ville et pays] et numéro d'identification/registre fiscal , représentée par [prénom et nom, fonction] (ci-après dénommée, "Société B").

Les deux Parties se reconnaissent expressément et mutuellement la capacité juridique suffisante pour passer le présent contrat de confidentialité et déclarent:

- I. Que la Société A est une société qui a une grande expérience dans le secteur de et dont l'activité principale est
- II. Que la Société B est une société qui a une grande expérience dans le secteur de et dont l'activité principale est
- III. Actuellement les deux Parties sont dans un processus de négociation dont l'objectif final est
[décrire l'objet de la négociation: rédiger un contrat de vente ou d'approvisionnement; rédiger un contrat de distribution, de franchise, de licence ou

de transfert de technologie; créer une joint venture; des fusions et des acquisitions; etc.].

- IV. Lors de ces négociations, les deux Parties échangeront des informations importantes et confidentielles.
- V. Que les Parties souhaitent réglementer le traitement de ces informations confidentielles.
- VI. Qu'en vertu des précédentes considérations, les Parties ont décidé de passer le présent contrat de confidentialité (ci-après "le Contrat") et de se soumettre aux clauses suivantes.

CLAUSES

1. OBJET DU CONTRAT

Dans le cadre des négociations en cours, les Parties décident qu'une partie des informations et des données concernant les négociations et leur objet doit avoir obligatoirement un caractère confidentiel (ci-après "Information confidentielle"). Ces informations seront donc gardées secrètes, c'est-à-dire, de façon confidentielle, par chacune des Parties, selon les termes et les conditions du présent contrat.

2. INFORMATION CONFIDENTIELLE

Aux termes du présent contrat, toute information susceptible d'être divulguée oralement, par écrit ou par tout autre moyen ou support, tangible ou intangible, actuellement connu ou que la technologie rendrait possible dans le futur, échangée entre les Parties à la suite du présent contrat et que l'une des Parties jugerait confidentielle et ainsi le ferait savoir à l'autre Partie, sera considérée Information Confidentielle.

[*Paragraphe optionnel*] Une "Liste d'éléments d'Information Confidentielle" est joint au présent contrat. Cette liste sera communiquée à l'autre Partie à compter de la signature du présent contrat. Postérieurement, les Parties pourront ajouter à cette liste d'autres éléments d'Information Confidentielle, qui seront également considérées comme tels aux termes du présent contrat.

3. OBLIGATIONS DES PARTIES

Les Parties s'engagent à prendre les mesures nécessaires pour assurer un traitement confidentiel de l'Information Confidentielle. Ces mesures ne seront pas inférieures à celles appliquées par les Parties à leur propre Information Confidentielle et elles consistent à:

- a) Utiliser l'Information Confidentielle uniquement pour l'usage propre auquel elle est destinée.
- b) Autoriser l'accès à l'Information Confidentielle uniquement aux personnes physiques ou morales qui, dans le cadre leurs prestations de service auprès de l'une des Parties,

auraient impérativement besoin. A cet effet, la Partie réceptrice de l'Information Confidentielle, avertira ces personnes physiques ou morales de ses obligations concernant la confidentialité, veillant ainsi au respect de ces dernières. Les Parties s'engagent à prendre les mesures nécessaires, vis-à-vis de leurs employés et des tiers qui auraient en rapport avec le présent contrat, afin de respecter les termes de leur contrat.

- c) Informer l'autre Partie de toute fuite d'information dont elle aurait connaissance et qui serait la conséquence d'un non-respect du contrat ou d'un comportement inadéquat des personnes qui auraient eu accès à l'Information Confidentielle. Cette information n'exonère pas la Partie qui n'a pas respecté les termes du Contrat de sa responsabilité. En cas de manquement à l'obligation d'information, elle engagera aussi sa responsabilité dérivée de cette omission.
- d) Limiter l'utilisation de l'Information Confidentielle échangée entre les Parties au strictement nécessaire pour l'exécution de l'objet du présent contrat. La Partie réceptrice de l'Information Confidentielle engagera sa responsabilité en cas d'utilisation autre que ce qui est strictement de sa part ou de la part des personnes physiques ou morales auxquelles elle aurait permis l'accès à l'Information Confidentielle.
- e) Interdiction de divulguer l'Information Confidentielle de l'autre Partie à des tiers, sauf autorisation préalable écrite de l'autre Partie.

4. EXCEPTIONS AUX OBLIGATIONS DE CONFIDENTIALITE

Sans préjudice des obligations imposées par les normes nationales et/ou acceptées par la Partie réceptrice de l'Information Confidentielle, les obligations de confidentialité contenues dans les clauses du présent contrat ne seront pas applicables à toute information pour laquelle, la Partie réceptrice pourra démontrer:

- a) Qu'elle était connue au moment de sa divulgation.
 - b) Qu'après sa divulgation, elle devient connue du fait de sa publication ou autre, sans manquement à l'obligation de confidentialité.
 - c) Qu'au moment de sa divulgation, elle était déjà en sa possession de façon licite ou si elle avait légalement le droit d'accès à cette information.
 - d) Qu'elle avait le consentement écrit préalable de l'autre Partie pour divulguer l'information.
-

Exemple de 3 pages sur un total de 6 pages d'Accord de Confidentialité.

Pour plus d'informations sur ce contrat cliquez ici :



ACCORD DE CONFIDENTIALITÉ ET NON DIVULGATION

GUIDE D'UTILISATION

Les contrats rédigés par les juristes de Global Negotiator traitent tous les aspects importants des différents accords et négociations passés entre les sociétés. Cependant, lors de l'utilisation de ces contrats il faut suivre quelques recommandations communes décrites dans ce guide.

DATE

La date d'entrée en vigueur du contrat est celle indiquée en-tête du document, comme il est indiqué à la fin du contrat avant les signatures (Le présent contrat entrera en vigueur à la date indiquée en-tête des présentes).

Dans certains contrats -comme, par exemple, le contrat de distribution- la date d'entrée en vigueur est aussi mentionnée dans une clause du contrat. Si tel est le cas, pour qu'il n'y ait pas de divergences, il faut vérifier que les deux dates, qui figurent à l'en-tête du document et dans la clause correspondante, soient identiques.

PARTIES

En première page du contrat il faut indiquer tous les renseignements sur les parties :

- Dans le cas d'une personne morale, il faut indiquer : la raison sociale, le type de société (à responsabilité limitée, société anonyme, etc.), son adresse complète, son numéro d'identification fiscale et les informations du Registre du commerce et des sociétés.
- Dans le cas d'une personne physique professionnelle indépendante (par exemple un agent commercial) il faut indiquer les données suivantes : nom complet, profession, adresse et numéro d'identification fiscale.

CLAUSES

Clauses comportant plusieurs options : possibilité de choisir la plus adaptée à l'espèce

Pour les principales clauses de chaque contrat (clause de non-concurrence, modalités de paiement, indemnisation, loi applicable et règlement des différends, etc.) plusieurs rédactions possibles sont proposées, afin de pouvoir choisir la plus adaptée à l'espèce. Par conséquent, l'utilisateur devra choisir entre les options proposées avant de présenter le contrat à l'autre partie.

Clauses avec des blancs à compléter

Dans plusieurs clauses du contrat il existe des blancs marqués de quelques points suspensifs (.....) que l'utilisateur devra compléter. Les points suspensifs sont suivis de données et d'explications entre crochets ou entre parenthèses afin de permettre de compléter les blancs.

- Lorsque le texte entre crochets a la même police que le contrat et est séparé par des ", " ou par le mot "ou", l'utilisateur devra choisir entre les options proposées.

Exemple de blanc (.....) avec des options entre crochets :

Les commandes passées avant la fin du présent contrat qui donnent lieu à des ventes dans un délai inférieur à [1, 2, 3, 6] mois permettront à l'agent de toucher une commission. Dans ce cas, l'utilisateur doit choisir entre les options 1,2,3 ou 6 mois et compléter avec l'une d'entre elles l'espace marqué avec des points suspensifs (.....).

- Si le texte entre crochets est en italique, l'utilisateur devra alors insérer l'information demandée et supprimer le texte entre crochets.

Exemple d'espace en blanc (.....) avec texte à insérer :

Les parties décident, d'un commun accord, de soumettre le conflit au Règlement de conciliation et d'arbitrage de la Chambre de commerce international, par un ou plusieurs arbitres nommés conformément audit Règlement". Le lieu de l'arbitrage sera [ville et pays]". Dans ce cas, l'utilisateur doit insérer dans l'espace (.....) la ville et le pays choisis pour l'arbitrage et supprimer le texte entre crochets [ville et pays].

Clause sur les notifications

Parfois, l'adresse des parties indiquée au début du contrat est différente de celle qui va être utilisée dans leurs rapports pendant la durée du contrat. Dans ce cas, il faudra inclure, à la fin du contrat, une clause sur les notifications.

Exemple de clause sur les notifications :

Notifications. Toute notification ou communication se fera aux adresses suivantes :

- Partie 1..... [insérer adresse complète].
- Partie 2..... [insérer adresse complète].

ANNEXES

Des documents en rapport avec les clauses sont demeurés annexés aux contrats. Pour les annexes sont utilisés des formats d'utilité commune. L'utilisateur devra donc adapter leur format et contenu en fonction de l'espèce.

SIGNATURES

Signataires

Les mandataires des parties pourront signer le contrat s'ils agissent en vertu d'une procuration authentique. En dessous de la signature du contrat, il faut indiquer le nom complet de la personne signataire et la fonction qu'elle occupe dans la société. Si l'une des parties est une personne physique (par exemple un agent commercial dans le contrat d'agence) c'est évidemment elle qui devra signer le contrat.

La réglementation de certains pays exige pour la validité des contrats que ceux-ci soient reçus par un notaire ou signés devant témoin. Ainsi, avant la signature du contrat il est conseillé à l'utilisateur de se renseigner sur les exigences de chaque pays.

Date et lieu de signature

Normalement les contrats sont signés au même lieu et date par les parties. Cependant pour les contrats internationaux, en général les signatures auront des lieux et des dates différentes en raison de la distance. Dans ce contrat les deux options sont envisagées, par conséquent il faudra choisir l'option la plus appropriée à chaque espèce.

Nombre d'exemplaires

En général, le contrat est signé en deux exemplaires originaux, un pour chaque partie du contrat, cependant il peut s'avérer nécessaire de signer des exemplaires supplémentaires. Ainsi, il suffit d'indiquer le nombre d'exemplaires signés à la fin du contrat (Fait enexemplaires, approuvés et signés par les parties).

RECOMMANDATIONS

Les parties doivent signer toutes les pages du contrat avec ses annexes pour leur validité. Il est préférable d'utiliser un stylo ou un stylo plume (pas de crayon) de couleur autre que noire (par exemple, bleue) afin de bien distinguer les originaux des copies.

Il est recommandé, mais pas obligatoire, d'exprimer les montants ainsi que les pourcentages indiqués dans le contrat en chiffres et en lettres; bien évidemment les montants doivent être identiques. Il est également nécessaire d'indiquer la devise qui correspond à ces montants. Ainsi, il faut utiliser des majuscules pour les sigles des devises conformément aux normes ISO (EUR pour l'euro, USD pour le dollar, GBP pour la livre du Royaume Uni, JPY pour le yen japonais, etc. Ces sigles peuvent être consultés sur le site internet www.oanda.com).

Une fois que l'utilisateur a choisi les options plus appropriées pour chaque clause et que les blancs ont été complétés, il devra procéder à la révision du contrat afin de supprimer les paragraphes en trop et de corriger les éventuelles erreurs.

MODÈLES DE CONTRATS INTERNATIONAUX

CONTRATS INTERNATIONAUX EN FRANÇAIS



- Contrat de Vente Internationale
- Contrat de Distribution Internationale
- Contrat d'Agent Commercial International
- Contrat de Représentation Commerciale Internationale
- Contrat de Commission sur Vente Internationale
- Contrat de Joint Venture Internationale
- Contrat de Franchise Internationale
- Contrat International de Services
- Contrat International d'Approvisionnement
- Contrat International de Fabrication
- Contrat d'Intermédiation Commercial Internationale
- Contrat International de Confidentialité
- Contrat d'Expatriation
- Protocole d'Accord pour Distribution Internationale
- Protocole d'Accord pour Joint Venture Internationale
- Pack Tous les Contrats en Français

CONTRATS INTERNATIONAUX EN ANGLAIS



- International Sale Contract
- International Distribution Contract
- International Commercial Agency Contract
- International Sales Representative Agreement
- International Sales Commission Agreement
- International Joint Venture Contract
- International Franchise Contract
- International Services Contract
- International Supply Contract
- International Manufacturing Contract
- Intermediary Contract for Trade Operations
- International Confidentiality Agreement
- Expatriate Contract of Employment
- Memorandum Understanding International Distribution
- Memorandum of Understanding for Joint Venture
- Pack All Contracts in English

CONTRATS INTERNATIONAUX EN ESPAGNOL



- Contrato de Compraventa Internacional
- Contrato de Distribución Internacional
- Contrato de Agencia Comercial Internacional
- Contrato de Representación Comercial Internacional
- Contrato de Comisión Mercantil Internacional
- Contrato de Joint Venture Internacional
- Contrato de Franquicia Internacional
- Contrato Internacional de Servicios
- Contrato Internacional de Suministro
- Contrato Internacional de Fabricación
- Contrato de Intermediación Comercial Internacional
- Contrato Internacional de Confidencialidad
- Contrato para Expatriado
- Memorándum Entendimiento Distribución Internacional
- Memorándum de Entendimiento para Joint Venture
- Pack Todos los Contratos en Español

CONTRATS INTERNATIONAUX EN ALLEMAND



- Internationaler Kaufvertrag
- Internationaler Vertriebsvertrag
- Internationaler Handelsvertretervertrag
- Internationaler Vertretungsvertrag
- Internationaler Provisionsvertrag
- Internationaler Joint-Venture-Vertrag
- Internationaler Franchisevertrag
- Internationaler Dienstleistungsvertrag
- Internationaler Liefervertrag
- Internationaler Herstellungsvertrag
- Internationaler Vermittlungsvertrag
- Internationaler Geheimhaltungsvereinbarung
- Entsendungsvertrag
- Absichtserklärung Internationaler Vertriebsvertrag
- Absichtserklärung Joint-Venture-Vertrag
- Pack Alle Verträge in Deutsch

Acheter online

www.globalnegotiator.com/fr

info@globalnegotiator.com



GLOBALNEGOTIATOR
International Documents

www.globalnegotiator.com/fr/contrats-internationaux